

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-huit du mois de septembre à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BUFFET, Maire.

Date de la convocation : 11 Septembre 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Raymond BEY, Yves TOUCHAIN, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Jean-Louis FRANCHET, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, Marine RABIER, André VANNEAU.

Absents excusés : Monsieur Daniel FUSIL ayant donné procuration à Madame Manuela CIZEAU

Absents non excusés : Madame Sandra GAUTHIER, Messieurs Patrick COCHON, Thierry TOUTAIN.

Secrétaire de séance : Monsieur André VANNEAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et rend compte de la décision prise en application des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

- Décision 1/2019 : Signature d'un bail commercial au profit de la SARL « Maison de Sophie » loyer annuel 6 768 € HT

Ordre du jour :

1. Subvention aux associations
2. Tarifs municipaux
3. Décisions Modificatives – Budget Assainissement
4. Domaine du SIAT
5. Organisation du 11 novembre
6. Questions diverses

1. Subvention aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions de la façon suivante, sous réserve de la production, au plus tard le 31 octobre 2019, des bilans financiers de l'année écoulée :

Associations	Décision 2019
AFN	200 €
FNACA	200 €
Coopérative scolaire	200 €
APE	300 €
Donneurs de sang	200 €
Entente sportive	0
Cochonnet Dhuizonnais	200 €
GIDEC de Sologne	40 €
Association Famille Rurale	400 €
Souvenir Français	30 €
CLAP	400 €
Ensemble et Solidaires	400 €
Celt'Hic Pocrasses	200 €
Club Modélisme 41	200 €
Amicale des Pompiers	300 €
Union Musicale de Dhuizon	200 €
Chorale	200 €
Les Rottiaux	80 €

2. Tarifs municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **révise les tarifs municipaux de la façon suivante** :

➤ **A compter du 1^{er} octobre 2019 (facturation 2020)**

- **EAU :**

- Location Du Compteur
 - 15mm..... **19.71 € /semestre**
 - 20mm..... **25.36 € /semestre**
 - 25mm..... **29.63 € /semestre**
 - 30mm..... **45.07 € /semestre**
 - 40mm..... **90.25 € /semestre**
- Consommation Eau de 1 à XXX m3..... **0.92 € le m3**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019

- **ASSAINISSEMENT :**
 - o Redevance..... **1.23 € le m3**
 - o Frais de fermeture de bouche à clé de branchement à la demande de l'abonné (FORFAIT).... **21.15 €**
 - o Frais de fermeture de branchement avec dépose du compteur (FORFAIT) **85.99 €**
 - o Frais de réouverture de bouche à clé de branchement (FORFAIT) **21.15 €**
 - o Frais de réouverture de branchement avec Reposer du compteur (FORFAIT)..... **107.14 €**
 - o Frais supplémentaires aux tarifs 4 à 7, (FORFAIT)..... **42.31 €**
 - o Dans le cas où le branchement a été fermé soit :
 - suite au non-paiement des sommes dues (sauf cas où la réclamation de l'abonné s'avère justifiée)
 - suite à l'impossibilité de relever le compteur
 - suite à la non-conformité technique ou sanitaire des installations privées de l'abonné
- **Précise que ces tarifs s'appliquent pour les périodes de consommation allant :**
 - du 1^{er} octobre au 31 Mars (= 1^{ère} période facturation)
 - du 1^{er} avril au 30 septembre (= 2^{ème} période facturation)
- **Grange Des Sublennes, A compter du 1^{er} janvier 2020**
 - o Habitants commune : 70 €
 - o Autres : 120 €
 - o Inclus 3 tables + assises correspondantes

Les autres tarifs restent inchangés :

- **Gîtes Ruraux** (sans changement selon délibération du 28 sept.2017)
- **Salle Des Fêtes** : (sans modification suivant délibération du 30 Novembre 2017)
- **Location Salles De Réunion** : (sans changement selon délibération du 30 Novembre 2017)
- **Prêt Matériel** : (sans changement selon délibération du 20 septembre 2018)
- **Livraison De Matériel** (sans changement selon délibération du 28 sept.2017)
- **Facturation Travaux Effectués Pour Le Compte De Tiers** (délib du 29 sept 2016)
- **Cantine Scolaire** (sans changement suivant délibération du 19 juin 2019)
- **Garderie Périscolaire** (sans changement suivant délibération du 19 juin 2019)
- **Concessions Cimetière** (sans changement suivant délibération du 16 fév.2017)
- **Hébergement Chien Errant** (sans changement selon délibération du 20 septembre 2018)
- **Photocopies**
 - A4 Noir et blanc 0.20 €/copie
 - A4 Couleur 0.30
 - A3 Noir et blanc 0,40
 - A3 couleur 0,60
- **Fax**

France : 1€/page	Etranger	5€/page
------------------	----------	---------

3. Décision Modificative – Budget Assainissement

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée du suivi de l'épandage des boues et précise que le coût de la prestation confiée à la SAUR s'élève à 48 911,50 € TTC et que cette dépense est imputable en section de fonctionnement.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le budget primitif.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **DECIDE** à l'unanimité de modifier le budget primitif « Assainissement » de la façon suivante :
 - **Section de fonctionnement - Dépenses**
 - o 023 – virement à la section d'investissement : - 40 000 €
 - o 61558 – Travaux divers : +40 000 €
 - **Section d'investissement**
 - Recettes :**
 - o 021 – virement de la section de fonctionnement : - 40 000 €
 - Dépenses :**
 - o 2315 – Travaux : - 40 000 €

4. Domaine de Veillas – Acquisition propriété du SIAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération du 28 Mars dernier, proposant de racheter au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Touristique de Veillas (SIAT) le bien foncier (18 455 m²) pour la somme de 500 €, compte tenu de la nécessité de dépolluer le site.

Le Comité Syndical, suite à une évaluation du coût de la remise du site (démolition des bâtiments, concassage et évacuation des gravats) estimé à environ 15 000 € HT, propose de céder le bien à la commune de Dhuizon selon le calcul suivant :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019

Montant du bien évalué par les Domaines (22 000 €) déduit des frais de remise en état du site(~) 15 000 € ,
Soit environ 7 000 €

Il est précisé qu'après dissolution du Syndicat, la commune de Dhuizon récupérera sa quote-part au prorata de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DONNE** son accord de principe pour l'acquisition de la propriété du SIAT selon les modalités ci-dessus énoncées.

5. Organisation cérémonie souvenir du 11 Novembre - Participation financière au déjeuner.

Sur proposition de Madame FOUCHER, Adjointe en charge des cérémonies, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les dispositions de l'année précédente, à savoir :

- La gratuité du repas pour :
 - o Les enfants de l'école primaire de Dhuizon participant à la cérémonie de commémoration et pour un adulte accompagnant.
 - o Les collégiens habitant Dhuizon (payant pour l'adulte accompagnant)
 - o Les enseignantes de Dhuizon
 - o Les Pompiers Volontaires en exercice
 - o Maintient la gratuité du repas pour les présidents d'association, les pompiers volontaires retraités, les porte-drapeaux et les conseillers municipaux en exercice.
 - o Fixe la participation financière à 25 € pour les habitants de la commune, 35 € pour les habitants des communes extérieures.
 - o

7. Questions diverses

- Madame LE BRETON :
 - Aire de jeux des enfants : date de mise en service ?
 - Suite au contrôle de l'organisme Qualiconsult, il reste un jeu à mettre en conformité (périmètre de sécurité non respecté) – Intervention prévue semaine 39.
 - Clôture du site courant octobre / novembre
 - Manifestations communales – fête républicaine et pique-nique
Elle regrette le manque de bénévoles pour l'aide aux manifestations et souhaiterait que les agents communaux soient mobilisés pour aider au montage et démontage des installations.
- M. VANNEAU
 - a. Quelle utilisation donner au local de l'ancienne bibliothèque ?
 - o Aucune orientation précise n'a été retenue.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20H30

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2019**

BUFFET Michel	
FOUCHER Evelyne	
FUSIL Daniel	Abst excusé – procuration à M. CIZEAU
TOUCHAIN Yves	
BEY Raymond	
CIZEAU Manuela	
CLAUZEL Johanna	
COCHON Patrick	Absent
FRANCHET Jean-Louis	
GAUTHIER Sandra	Abste
LE BRETON Carole	
MANCEAU Michelle	
RABIER Marine	
TOUTAIN Thierry	Abst
VANNEAU André	